

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
**« Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement routier**  
**de la deuxième tranche de la rue Marcellin Berthelot »**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Maître d'ouvrage : Ville d'Audierno  
12 quai Jean Jaurès - 29770 AUDIERNE / Tél : 02 98 70 08 47

**B - Objet de la consultation.**

Type de marché : Maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie

Lien principal d'exécution du marché : commune d'Audierno (29770).

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : .

Marché alloti : non

**C - Déroulement de la consultation.**

■ Publicité :

Site Emegalis	Procédure adaptée SUP. 90 000 euros	27/04/2023 à 16 h
---------------	-------------------------------------	-------------------

Type de procédure : la procédure adaptée ouverte.

■ Date et heures limites de réception des offres : **le vendredi 26 mai 2023 à 16 heures.**

**D - Composition de la commission d'appel d'offres.**

Lors de sa réunion en date du lundi 19 juin 2023, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

**D1 - Membres à voix délibérative :**

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
KERLOC'H GURVAN	Maire	Titulaire
ANSQUER MICHEL	Adjoint au maire en charge du développement durable	Titulaire
CASTEL GEORGES	1 <sup>er</sup> adjoint au maire	Suppléant
LAPORTE PHILIPPE	Conseiller municipal	Titulaire

**D2 - Membres à voix consultative :**

Nom et prénom	Qualité
BUREL Fabrice	Directeur des services techniques

**E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.**■ **Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

NON OUI 

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

 peut ne peut pas

valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'appel d'offres :** *Monsieur Fabrice Burel directeur des services techniques***F - Elimination des offres.**

Aucune offre n'a été éliminée.

**G - Classement des offres.**Entreprises : Bureau d'études A3 Paysages, Bureau d'études Géo2 Concept et Bureau d'études ATEVE.

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

 retient le classement des offres proposé ; demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :■ **Résultat des votes :**

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0



## H - Décision d'attribution.

Estimation du montant de la maîtrise d'œuvre : 20 000,00 € TTC.

Entreprises : Bureau d'études A3 Paysages (17 604,00 € TTC), Bureau d'études Géo2 Concept (15 600,00 € TTC) et Bureau d'études ATEVE (16 800,00 € TTC)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : *(Cocher la case correspondante.)*

d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé :

Bureau d'études Géo2 Concept (15 600,00 € TTC)

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :





- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Aucune offre n'a été déclarée sans suite ou d'infructuosité.

## J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

*(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)*

Nom et prénom	Signature
KERLOC'H Gurban	
ANSQUER Michel	
CASTEL Georges	
LAPORTE Philippe	

**K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.**

Les membres de la commission d'appels d'offres valident les éléments suivants :

Après avis, validation de l'ensemble des membres du rapport d'analyse et de retenir l'entreprise Géo2 Concept.